

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi,

Absents : Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid

Date de convocation

8 octobre 2025

Date d'affichage

8 octobre 2025

M. FLAUX Mickaël est nommé secrétaire de séance.

COMPTABILITE : RETENUES DE GARANTIE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les retenues de garanties relatives à la construction de la cuisine scolaire n'ont pas été réclamées.

Après plusieurs relances auprès des entreprises et de l'architecte, nous n'obtenons pas les documents nécessaires aux remboursements. A ce jour, les délais de 4 ans sont écoulés et il y a donc prescription. Sur les conseils de la trésorerie, Monsieur le Maire propose d'encaisser les retenues de garanties, pour une valeur totale de 1 946.46 €, suivantes :

- FCM CONSTRUCTION	504.85 €
- MARTEL	100.57 €
- FCM CONSTRUCTION	576.00 €
- MARTEL	195.47 €
- MARTEL	569.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, autorise le Maire à encaisser en fonctionnement au compte 75888 les retenues de garanties détaillées ci-dessus pour une valeur de 1 946.46 €

Pour copie conforme au registre, le 16 octobre 2025

Le Maire Didier DEL PRETE

